



25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité - Politique sportive  
- FSSE  
Numéro : 2021-D-196

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### FORUM SPORT SANTÉ ENVIRONNEMENT 2021 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CMSO (CRÉDIT MUTUEL DU SUD OUEST)

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,
- VU, l'arrêté n°32 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,
- VU, la délibération n°2021.01.19 B portant autorisation de demande de subventions auprès de partenaires publics et de sollicitation de sponsoring auprès de partenaires privés dans le cadre du Forum Sport Santé Environnement 2021,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – Dans le cadre du forum sport santé environnement qui se tiendra les 4 et 5 septembre 2021, est approuvée la convention de partenariat entre le Crédit Mutuel du Sud Ouest (CMSO), situé 14 avenue Antoine Becquerel 33600 PESSAC et GrandAngoulême.

**Article 2** – La convention prévoit que le CMSO s'engage pour l'année 2021 à :

- Apporter son concours financier à hauteur de 4 000 € net dans le but de soutenir l'évènement
- Promouvoir l'évènement en assurant l'impression de 13 500 flyers enfants et en intégrant le visuel du forum au sein de ses automates bancaires

**Article 3** – En contrepartie, GrandAngoulême s'engage à :

- Offrir des créneaux publicitaires lors de la manifestation
- Mettre à disposition, un espace de promotion de 24 m<sup>2</sup>
- Apposer 2 banderoles au nom du CMSO sur le site lors de la manifestation
- Ne pas conclure de partenariat avec tout autre partenaire du secteur bancaire et de la finance.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **- 3 AOUT 2021**  
P/Le Président,  
Le Vice-Président,

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **- 4 AOUT 2021**  
Publié ou notifié,  
Le **- 4 AOUT 2021**

Gérard DEZIER